

La transformation d'une SASU en SAS

Description

Une transformation d'une [SASU](#) en une [SAS](#) n'est pas un véritable changement de forme sociale. En effet, il s'agit de la même forme juridique à la seule différence que la SASU comporte un associé unique et que la SAS en compte plusieurs.

Le passage d'une SASU à une SAS s'effectue de plusieurs manières, une cession d'action ou une [augmentation de capital social](#). De plus, cette transformation emporte différentes conséquences.

[Transformer ma SASU en SAS en ligne](#)

Pourquoi procéder à la transformation d'une SASU en SAS ?

Diverses situations peuvent conduire au passage d'une SASU à une SAS. Ce changement peut également procurer différents avantages.

Par exemple, cela peut permettre de faire rentrer un **nouvel associé** sans solliciter des fonds auprès d'un organisme de crédit, et éviter l'endettement. En effet, ce dernier devra réaliser des **apports** au capital social pour obtenir sa qualité d'associé.

Ainsi, il peut tout aussi bien apporter des liquidités à l'entreprise grâce à un apport en numéraire, ou des biens, par le biais d'un apport en nature, voire même de nouvelles connaissances et techniques grâce à un apport en industrie.

D'autres situations peuvent également amener à une telle transformation. C'est le cas de la **cession d'actions** ou le décès de l'associé unique de la SASU en cas de partage d'héritage, et donc d'actions, entre ses héritiers.

Bon à savoir : le fonctionnement de la SASU en une SAS peut être prévu initialement lors la création de la SASU. Cette anticipation peut être bénéfique notamment si l'activité à vocation à se développer rapidement avec l'arrivée de nouveaux associés. A l'inverse, il est toujours possible de modifier les statuts lors du changement.

Comment procéder à cette transformation ?

3 techniques juridiques permettent de transformer une SASU en une SAS :

- L'augmentation de capital social grâce à l'entrée d'un ou plusieurs nouveaux actionnaires ;
- La transmission ou la cession d'actions de la SASU à d'autres personnes qui deviennent actionnaires ;
- Le décès de l'actionnaire unique de la SASU entraînant une répartition, des actions entre plusieurs héritiers.

L'augmentation du capital social

Une des 3 techniques pour passer d'une SASU à une SAS est d'**augmenter le capital social** en faisant entrer de nouveaux associés. En effet, ces deniers réalisent des apports augmentant ainsi le capital social.

Par conséquent, de nouvelles actions sont émises et attribuées aux apporteurs. La pluralité d'associés étant incompatible avec une SASU, elle se transforme en une SAS.

Cependant, la procédure d'augmentation du capital social est une **procédure lourde**.

En effet, elle nécessite l'accomplissement de formalités auprès du greffe du tribunal de commerce compétent et est soumise à publicité dans un [journal d'annonces légales](#).

A noter : cette procédure est plus simple pour [une SASU à capital variable](#).

L'augmentation de capital reste toutefois soumise à un plafond déterminé dans les statuts de la société.

La transmission ou la cession d'actions

Une technique plus simple et peu onéreuse afin de transformer une SASU en une SAS est la cession d'action.

En pratique, l'actionnaire unique peut décider de vendre une partie du capital social à plusieurs personnes. Là encore, puisque la présence de plusieurs associés est incompatible avec la réglementation de la SASU, elle devient une SAS.

Bon à savoir : le capital social d'une SASU est réparti en actions dont la valeur est

fixée par les statuts. Les actions sont des valeurs mobilières cessibles. Leur propriété peut donc être transférée.

Le décès de l'actionnaire unique en présence de plusieurs héritiers

Face au [décès de l'actionnaire unique d'une SASU](#), la cession de l'activité n'est pas automatique.

En pratique, la société continue d'exister comme telle grâce à la transmission aux héritiers.

C'est seulement s'ils acceptent la succession et qu'ils sont **plusieurs** que le passage de la SASU à la SAS est obligatoire.

Zoom : Pour transformer la SASU en SAS, un certain nombre d'étapes et de formalités sont à suivre. Afin d'alléger vos démarches, LegalPlace vous propose son aide pour [transformer votre SASU en SAS](#). Il suffit simplement de répondre à un questionnaire personnalisé.

Quels sont les impacts fiscaux du passage de la SASU à la SAS ?

En termes de fiscalité, passer d'une SASU à un SAS n'a pas de réel impact.

La société reste assujettie à l'**impôt sur les sociétés (IS)** et ne souffre pas d'un changement total de régime fiscal.

Quelles sont les précautions à prendre avant la transformation ?

Afin de préparer et faciliter le passage d'une SASU à une SAS, il peut être utile de prévoir des **clauses "en sommeil"** dans les statuts de la SASU destinées au fonctionnement de la future SAS, le cas échéant.

Par exemple, il peut être utile de prévoir :

- Une possibilité de nomination de [directeurs généraux en SAS](#) ;
- Les différentes modalités de prise de décision ainsi que le fonctionnement des AG notamment au niveau des règles de majorité, etc. ;

- Des dispositions pour faciliter l'entrée et la sortie de futurs associés, etc.

A noter : de nouvelles entrées d'actionnaires au capital social est propice à la modification des statuts. Ainsi, pour éviter cette procédure chronophage et onéreuse, la rédaction d'un [pacte d'actionnaire](#) permet de réglementer les rapports entre tous les actionnaires. En effet, étant un simple contrat, ce pacte n'est pas soumis à publicité.

Quelle est la procédure pour transformer une SASU en SAS ?

Puisque la SASU et la SAS ont la même forme juridique, le passage de l'une à l'autre est simple et s'effectue en 3 étapes :

1. L'enregistrement de la cession d'actions auprès des impôts ou l'enregistrement de l'augmentation du capital social auprès du RCS ;
2. La modification des statuts ;
3. La modification de l'extrait Kbis.

Etape n°1 : l'enregistrement de la cession d'actions ou de l'augmentation du capital social

Pour transformer une SASU en SAS, l'associé doit enregistrer la cession auprès du service des impôts des entreprises (SIE) et l'enregistrer sur le **registre des mouvements de titres** de la société.

Bon à savoir : si la cession d'actions n'est pas constatée par une convention de cession d'actions (facultatif pour une SASU ou une SAS), il est nécessaire de remplir le [Cerfa 2759-SD](#). Ce document est destiné aux cessions de droits sociaux non constatées par un acte. Il est aussi possible d'enregistrer l'acte sans présenter ce Cerfa pour transformer la SASU en SAS.

Cette cession est effectuée par le président actionnaire est soumise à un taux de 0,1% du montant des actions cédées

Attention : si la transformation a lieu grâce à une [augmentation de capital social](#), il faut suivre les étapes afférentes à cette procédure.

Etape n°2 : la modification des statuts

Ensuite, il est impératif de procéder à la [modification des statuts de la SASU](#) afin

d'indiquer qu'elle est devenue une SAS, hormis si l'associé unique avait anticipé ce changement dans les statuts initiaux.

En effet, en cas de statuts à double niveau de lecture, ces derniers sont compatibles en cas de transformation de la SASU en une SAS.

A l'inverse, les nouveaux statuts doivent mentionner :

- Les modalités de prise de décisions des associés ;
- Les modalités de désignation des directeurs généraux ;
- Les règles en cas d'entrée et de sortie des associés.

Bon à savoir : si les statuts initiaux prévoient déjà le fonctionnement en SAS, les clauses fixant les modalités de fonctionnement n'ont aucun effet lorsque la société demeure unipersonnelle. Il n'est donc pas nécessaire de modifier les statuts si des clauses prévoient d'ores et déjà le fonctionnement de la SAS.

A l'inverse, une refonte des statuts s'impose et les clauses suivantes pourront apparaître :

- [Clause de préemption](#) : il s'agit d'un outil juridique permettant d'encadrer la cession d'actions et de parts sociales de la société. Cette clause confère, aux associés ou à certains d'entre eux, le droit d'acheter en priorité les actions ou parts sociales dont la cession est envisagée ;
- [Clause d'exclusion](#) : il s'agit d'une disposition légale par laquelle l'un des associés de la société est exclu par les autres à titre de sanction ;
- [Clause d'agrément](#) : cette clause subordonne la vente d'actions ou de parts sociales par un associé à l'agrément de l'Assemblée Générale des associés ou d'un autre organe social ;
- [Clause d'inaliénabilité](#) : elle peut être insérée dans les statuts ou dans un pacte d'actionnaires. En vertu de cette clause, un ou plusieurs associés ne peuvent pas vendre leurs actions dans la société ni en transférer la propriété pendant une durée de 10 ans maximum, conformément à l'[article L227-13 du Code de commerce](#).

Etape n°3 : la modification de l'extrait Kbis

Enfin, la dernière étape de la transformation d'une SASU en une SAS est la modification de l'extrait [Kbis](#).

En effet, ce document atteste l'existence juridique et la dénomination d'une entreprise commerciale.

De ce fait, un **nouvel extrait Kbis** est édité et mentionne la nouvelle forme sociale : la SASU.

Les formalités pour la transformation d'une SASU en SAS



1

Enregistrement de la cession auprès des impôts



2

Modification des statuts (si nécessaire)



3

Modification sur le Kbis

LegalPlace.

Quels sont les points communs et différences de ces deux sociétés ?

Puisque les régimes de la SASU et de la SAS sont similaires, le passage de l'une à l'autre n'a aucune incidence sur le plan fiscal. En effet, les bénéfices sont, par défaut, imposés à l'IS, avec une option pour [l'IR](#).

De plus, en SASU comme en SAS, la responsabilité des associés est **limitée** à leurs apports.

Ensuite, en SASU, l'associé unique est seul et prend seul les décisions, alors qu'en SAS les décisions sont prises **collectivement** en [assemblée générale](#).

Enfin, au sein d'une SASU, la **répartition des bénéfices** n'est soumise à aucun

partage puisque l'associé est seul, alors qu'au sein de SAS, les bénéfices sont partagés entre les associés.

Voici un tableau récapitulatif des différences entre une SASU et un SAS.

SASU	SAS
<ul style="list-style-type: none">– L'associé unique prend unilatéralement les décisions ;– Par définition, pas de répartition des bénéfices ;– L'ensemble des bénéfices revient à l'associé unique ;	<ul style="list-style-type: none">– Décisions prises collectivement lors d'une AG ;– Les modalités de répartition des bénéfices entre les différents associés doivent être définies.

FAQ

Quel est le capital social minimum pour une SAS ?

Le montant du capital minimum pour une SAS s'élève à 1€ depuis la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008. Ce montant dérisoire revient donc à dire qu'il n'existe pas réellement de montant minimum pour le capital social d'une SAS. De ce fait, les associés sont libres de fixer eux-mêmes le montant qu'ils souhaitent investir dans la société. Toutefois, en pratique, un capital social nettement supérieur est généralement requis.

Quels sont les avantages de la SAS ?

La SAS présente de nombreux avantages. En effet, une ou plusieurs personnes physiques ou morales peuvent instituer une société par actions simplifiée. La SAS est ouverte à toutes sortes d'associés et elle laisse une grande liberté à ses associés. De plus, elle peut opter pour l'impôt sur le revenu, elle n'a pas l'obligation d'avoir un commissaire aux comptes (sauf conditions) et elle permet au dirigeant d'être assimilé salarié.

Quelle est la différence entre une SASU et une SAS ?

La SASU et la SAS ont un régime similaire. La principale différence réside dans le fait que la société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU) ne détient qu'un seul et unique associé, tandis que la société par actions simplifiée en détient plusieurs. De ce fait, cela engendre également une différence au niveau de la distribution des bénéfices pour la SAS ; ils sont répartis entre les associés.